



Manifestations d'envergure communautaire

La communauté de communes Plaine Limagne souhaite encourager sur son territoire, une dynamique associative en soutenant chaque année un nombre limité de manifestations d'envergure communautaire.

Depuis 2017, un dispositif est mis en place et une enveloppe définie est mise à disposition pour soutenir les projets structurants pour le territoire.

A compter du 1er avril 2024, en lieu et place du dispositif de soutien aux manifestations d'envergure communautaire, deux dispositifs distincts sont mis en place pour développer le soutien aux associations du territoire :

- Accompagnement à la création de manifestation culturelle ou sportive d'envergure communautaire
- Appui aux manifestations culturelles et sportives structurantes récurrentes

Dans le cadre de ce soutien, la communauté de communes Plaine Limagne lance pour l'année 2025 un appel à projet pour les manifestations qui auront lieu entre le 1^{er} février 2025 et le 31 janvier 2026.

Une enveloppe définie est mise à disposition pour soutenir les projets structurants pour le territoire.

Ces dispositifs s'adressent aux associations proposant des manifestations d'envergure communautaire dont l'action répond aux conditions détaillées dans le règlement ci-joint.

Instruction des dossiers

Lancement et publicité de l'appel à projet :

L'appel à projet 2025 de la communauté de communes sera lancé le 15 novembre 2024.

Il sera annoncé sur son site internet : <https://www.plainelimagne.com/>

La communauté de communes enverra également, par mail, l'appel à projet aux 25 mairies de la communauté de communes Plaine Limagne pour qu'elles puissent le communiquer sur leur commune, ainsi qu'aux associations répertoriées.

Dépôt des dossiers de candidature :

Les candidats souhaitant répondre à l'appel à projet devront envoyer leur dossier de candidature complet **au plus tard le 15 janvier 2025** par courrier postal (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Communauté de communes Plaine Limagne
Service culture
Maison Nord Limagne - 158, Grande rue - BP23 - 63260 Aigueperse

Pour tout renseignement contacter :

Service culture
Maison Nord Limagne - 158, Grande rue - BP23 - 63260 Aigueperse
Tél. 04 73 86 89 82 - Courriel : culture@plainelimagne.fr

Examen des dossiers :

La commission culture et lecture publique sera chargée d'examiner techniquement les candidatures et de sélectionner les projets d'envergure communautaire.
Les dossiers sélectionnés par la commission seront présentés et validés par le conseil communautaire.

Pièces à fournir par l'organisateur de la manifestation pour la demande de subvention :

- Présentation de l'association (rapport d'activité de l'année précédente).
- Dossier de demande d'aide dûment complété avec descriptif détaillé et motivé de la manifestation.
- Budget prévisionnel complet et équilibré de la manifestation (dépenses ou charges = recettes ou produits) indiquant les partenaires potentiels et les montants sollicités auprès de chacun d'eux. Le budget devra être certifié exact et daté et signé par le président.

NOTA BENE :

Les dépenses engagées avant le dépôt de candidature ne seront pas prises en compte.